

LE VÉRIDIQUE OU COURRIER UNIVERSEL

(DICERE VERUM QUID VETAT ?)

Du 17 MESSIDOR, l'an 4 de la République Française (Mardi 5-JUILLET 1796, v. st.)

Résultat du comité secret, qui a duré deux jours. — Fixation du prix de la livre de froment ; à 16 sols en mandats ; résolution sur le payement des domaines nationaux, qui ordonne d'acquitter le troisième quart sous 10 jours. — Armistice conclu avec le roi de Naples. — Envoi d'un plénipotentiaire de sa part, pour traiter de la paix avec la France. — Armistice conclu avec le pape. — La citadelle d'Ancone livrée aux français. — Sauation des français sur la rive droite du Rhin. — Facilité des communications, par le pont de Kehl. — Mort du duc de Crillon-Mahon, à Madrid. — Mouvements précipités des troupes autrichiennes.

NOUVELLES DIVERSES. ESPAGNE.

MADRID, le 6 juin.

Le mois dernier, le duc de Crillon-Mahon, capitaine-général des armées, est mort ici, à l'âge de 80 ans. On compte qu'il s'est trouvé à 68 combats ou batailles.

Il est extraordinaire que les papiers publics n'aient pas annoncé plutôt cette perte qu'a faite l'Espagne. Le duc de Crillon étoit celui de ses généraux qui avoit commandé ses armées avec le plus de succès dans sa guerre de 1780 contre les anglais. C'est lui qui, dans cette guerre, enleva à l'Angleterre l'île de Minorque. Après avoir bien et long-tems servi la France, sa patrie, il étoit passé au service d'Espagne après la guerre de septans, avec l'approbation du gouvernement français, et il y avoit mérité le premier grade militaire.

ANGLETERRE.

Londres, le 21 juin.

Dans une lettre de sir Ed. Pell-w. datée de Falmouth, du 13 juin, cet officier dit qu'à huit heures d'Ourasant, le samedi matin, il a rencontré deux corvettes françaises, qu'il a prises après une chasse de vingt-quatre heures, l'une appelée les *Trois-Couleurs*, de dix canons et de soixante-dix hommes; l'autre la *Blonde*, de seize canons, et de quatre-vingts hommes, toutes deux doublées en cuivre, et parties de Brest depuis deux jours; elles n'avoient rien pris.

Lettre de lord Beauclerk, de la Dryd, du 13 juin.

MONSIEUR,

» Ayez la bonté d'informer L. S. que le 13, à une heure du matin, le cap Clear étant à 12 lieues N. O., nous découvrîmes une voile, dirigeant vers nous du sud; mais en nous approchant, elle se a le vent et revira. Je lui donnai chasse sur-le-champ.

» A neuf heures du soir, nous étions hort à hort,

et après un combat de 45 minutes, elle amena. C'est la frégate la Proserpine, montant 26 canons de 18, 12 de 9, et 4 caronades de 32, 343 hommes d'équipage. Elle étoit commandée par le citoyen Pévri ne et étoit partie de Brest le 6, de compagnie avec la Tribune, la Tamise et la Légère. Elle n'avoit rien pris. Je dois beaucoup aux officiers et à l'équipage pour leurs vigoureux efforts pendant l'action. Je recommande particulièrement l'ancien officier, le lieutenant King, comme méritant particulièrement d'être distingué par L. S. C'est avec plaisir que j'ajoute que nous n'avons eu que deux tués et blessés. »

ALLEMAGNE.

Vienne, le 10 juin.

Les mouvements précipités des troupes autrichiennes qui se portent tour-à-tour dans les pays qu'on regarde comme les plus sérieusement menacés, n'empêchent pas que notre cabinet ne s'occupe aussi de négociations de paix qu'on assure être très-avancées.

Les succès des français en Italie ont déterminé la cour à faire passer dans l'Istrie, dans le Tyrol et dans le Frioul des renforts très-considérables. Déjà on publie qu'un corps de 18 mille croates est en marche vers Trieste, et que 8 mille chasseurs tyroliens ont joint l'armée de Beaulieu. On ajoute que la garnison de Mantoue est décidée à la plus longue résistance, et que déjà elle a fait plusieurs sorties dont quelques-unes ont été heureuses. Le général prince de Hohenlohe va se rendre à l'armée d'Italie.

Quant aux armées du Rhin, on assure que leurs opérations sont décidées sur deux points principaux, dont l'un est le Hunsrück entre la Nhe, la Moselle et la Speyerbach, et le second dans la Vétéravie, entre la Lahn, le Rhin et la Sieg. Outre les corps nombreux de troupes qui ont été expédiés des environs de Mayence dans la Vétéravie, le lieutenant-colonel Williams, avec sa flotille de neuf chaloupes-canonnières, est parti pour Offenbach.

Extrait d'une lettre de Munich, du 26 juin.

Un courrier venant d'Innsbruck avec des dépêches pour l'archiduc Charles et le comte de Wurmser, a passé hier par notre ville; il y a laissé la nouvelle alarmante que les français se sont rendus maîtres de Bolzen. Une autre colonne française, après s'être assurée du passage de Schultz, s'est avancée dans les vallées de Fricster et Munster.

Le comte Charles de Dietrichstein, colonel du corps du génie, venant de Vienne, a passé ici; il doit proposer, au nom de l'empereur, au comte de Wurmser, de prendre le commandement de l'armée du Tyrol, qui doit être incessamment portée à 100 mille hommes. Si ce vieux guerrier accepte l'offre de S. M. le comte de Warthesleben le remplacera.

L'empereur ne conserve pas la même simplicité de Joseph II, qui seroit presque toujours seul; il ne fait pas un pas hors de son palais, sans une escorte de cavalerie.

Les garnisons d'Agram, Pruck, Grez et Warasdin, sont parties en poste, voyageant nuit et jour, pour se rendre à Gorz, afin de disputer l'entrée de ce pays à une colonne française qu'on y attendoit à tout moment. (Extrait des gazettes allemandes.)

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .
N O U V E L L E S O F F I C I E L L E S .

A R M É E D ' I T A L I E .

Extrait d'une lettre du général en chef Buonaparte, commandant l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Du quartier-général de Pistoja,
le 8 messidor, an 4.

Le prince Pignatelli, citoyens directeurs, vient d'arriver ici; il a reçu l'ordre de sa cour, qui accepte l'armistice. Aujourd'hui part l'ordre, au commandant de la cavalerie napolitaine, de se séparer de l'armée autrichienne. Ce plénipotentiaire part demain pour Paris.

Signé BUONAPARTE.

Autre lettre de Buonaparte, au directoire.

Du quartier-général de Pistoja,
le 8 messidor.

Nous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, l'armistice conclu avec le pape.

La légation de Bologne est une des parties les plus riches des états du pape; l'on ne se fait pas une idée de la haine que cette ville-ci a pour la domination papale.

La citadelle d'Ancone nous donne la supériorité sur le golphe Adriatique; nous avons pris dans les forts d'Urbino, de Ferrare et de Bologne, à-peu près 200 pièces de canon de bronze, 7 à 8000 fusils, et une certaine quantité de munitions de guerre et de bouche.

Signé BUONAPARTE.

Extrait d'une lettre du commissaire du gouvernement près l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Du quartier-général de Pistoja,
le 9 messidor, an 4.

L'armistice vient d'être conclu avec le pape; nous n'avons pas négligé les circonstances de frayeur qui pouvoient rendre ce traité avantageux à la république.

(2)

Bologne, Ferrare demeurent au pouvoir de l'armée; elle va être mise en possession de la citadelle d'Ancone.

Parmi les tableaux, bustes et statues que Rome devra donner, nous avons demandé nominativement les bustes de *Marcus* et de *Junius Brutus*. Les savans s'occupent à recueillir les riches dépouilles de l'Italie savante.

Bientôt le plénipotentiaire de Rome sera rendu auprès de vous, pour traiter définitivement de la paix.

Signé SALICETTI et GARRAU.

A R M É E D U R H I N E T M O S E L L E .

Extrait d'une lettre du commissaire du gouvernement, près l'armée du Rhin et Moselle, en date du 8 messidor, an 4.

Citoyens directeurs,

Je vous ai rendu compte du passage du Rhin; notre armée se renforce considérablement, sur la rive droite, en infanterie et cavalerie. Le pont de bateaux, qui conduit à Kehl, est solidement établi, ce qui facilite beaucoup les communications.

On s'est battu hier soir; une centaine de prisonniers, arrivés ici ce matin, ont été le résultat de l'affaire.

Nos places, comme je vous l'ai annoncé, sont dans l'état de défense le plus respectable.

Signé HAUSSMANN.

P A R I S , 15 m e s s i d o r .

La guerre sera terrible, mais le résultat nous sera favorable, dit le bon-homme Richard. Il est possible que le bon-homme rencontre juste, quoiqu'on sache très-bien qu'il n'est rien moins que sorcier.

Le comité général, après cinq heures de débats très-animés, et un appel nominal, n'a pas donné de résultat public, ni même de résultat secret, au moins définitif. Il est fort aisé de décréter que des mandats valent de l'argent; on pourroit même en convaincre le public; mais pour l'en persuader, c'est ce qui jusqu'à présent a été impossible.

C'est aujourd'hui que le tribunal criminel jugera le citoyen Budań ex-président de la section du Mail, en vendémiaire, condamné à mort par contumace, et qui s'est volontairement rendu en prison.

Personne ne doute qu'il ne soit acquitté. Les imaginations ont eu tout le tems de se refroidir, et les esprits de s'éclairer sur des événemens passés il y a neuf mois. Et certes il a fallu que ce président se soit cru bien certain de son innocence; pour s'être allé mettre de lui-même dans les mains toujours redoutables de la justice.

On a jugé un procès assez piquant au tribunal de police correctionnelle, entre le prêtre Baudin et un nommé Dussaulchoy, rédigeant dans la plus grande obscurité, et presque *incognito*, un journal intitulé le *Batave*. Le premier accusoit celui-ci d'avoir compromis, en l'attaquant, la réputation d'un fonctionnaire public. Dussaulchoy soutenoit qu'il avoit dit la vérité, et qu'il avoit droit de la dire. Il a, dit-on, écrasé le prêtre. Le tribunal s'est déclaré incompétent, et a civilisé l'affaire. Reste à savoir si Dussaulchoy ne poursuivra pas à son

pour le prêtre qui étoit parvenu, on ne sait comment, à faire incarcérer son adversaire.

A U R É D A C T E U R .

Paris, ce 14 messidor, an 4.

Dire une vérité utile, c'est servir son pays; celles que renferment les quatre vers suivans, plaira sans doute à tout homme ami de l'ordre et de l'humanité. C'est pourquoi nous vous les adressons, en vous priant de les insérer dans votre journal.

Salut et fraternité,

Les employés du gouvernement,

André, Rabiez, Lacroix.

Veux-tu savoir, ami, quelle est la différence

Entre un législateur et le pauvre commis?

L'un, avec sa quinzaine, achète un bien immense,

Et l'autre, au bout d'un mois, va vendre ses habits.

A u r é d a c t e u r .

Puisque vous avez jugé à propos, M., de faire usage de mon extrait de Benjamin Constant, je pense que vous ne serez pas fâché de mettre sous les yeux de vos lecteurs l'analyse d'Adrien Lezay qui a, par opposition à son antagoniste, intitulé sa réponse: *De la foiblesse d'un gouvernement qui commence, et de la nécessité où il est de se rallier la majorité nationale.* Sept chapitres composent cette brochure. Le premier traite de la foiblesse d'un gouvernement qui commence et de ses appuis naturels. Ces appuis sont les propriétaires de tout genre, tous ceux qui ont un meuble ou un immeuble à conserver.

Le second explique ce qui constitue la majorité nationale, la manière dont elle se forme, et les signes auxquels on peut la reconnoître. Celui-ci est de Rœderer; c'est, sans contredit, le meilleur. Cependant le style n'en est pas exempt de cette prétention et de ce ton précieux, qui, par je ne sais quelle fatalité, ont toujours caractérisé le journal de Paris, même dans son meilleur tems qui n'est plus. Vous ne verrez, au surplus, rien de neuf dans ce chapitre. Il développe, avec assez de justesse et d'agrément, la marche du *sentiment général*, et celle de l'opinion. Le premier part d'en bas, et s'élevant de degrés en degrés dans les classes supérieures de la société, y va former l'opinion, laquelle descend par les mêmes voies qui ont servi à l'ascension du sentiment général, comme les vapeurs qui s'élèvent de terre et y retombent en rosée. Cette comparaison est ingénieuse; mais la tournure générale de ce morceau ressemble peut-être un peu trop aux conversations alambiquées de l'hôtel de Rambouillet. Permettez-moi de vous dire en passant, qu'en lisant ces jours-ci des distinctions subtiles entre l'espèce des sots et celle des bêtes, et des dissertations à perte de vue sur leur différence, j'ai cru me trouver à une séance de ce fameux hôtel de Rambouillet. J'ai ouvert mon dictionnaire de l'académie et beaucoup d'autres: j'y ai trouvé ces mots employés comme synonymes. J'ai vu qu'on disoit indifféremment sot ou bête, ou même grosse ou sottie bête, et j'ai regretté le tems qu'on emploie à établir des différences idéales ou arbitraires entre des mots qui ne présentent à l'es-

prit qu'un sens uniforme; et ce n'est pas ainsi que parle la nature, disoit le bon et le grand Molière.

Je m'écarte trop de l'analyse que je vous avois annoncé, et j'y reviens. Rœderer conclut son chapitre; en disant que *les honnêtes gens* seront toujours le lien de la majorité nationale. « De vils histrions politiques ont beau vouloir tourner en dérision cette dénomination, ils ne la rendront jamais assez vile pour l'obtenir. »

On ne peut pas assener un coup plus rude sur les épaules de Méhée, Louvet, Réal, et autres patriotes de 89 qui, comme on sait, ont la sotte mal-adresse de désigner et de persécuter leurs ennemis sous cette dénomination.

J'oubliois de relever une phrase très-choquante de ce chapitre. Son auteur, pour prouver que les vérités les plus pures doivent tomber de haut pour pénétrer dans les classes inférieures, s'écrie: « Voyez ce qu'est devenue la haine de la superstition dans le peuple, pour lui avoir été commandée et non persuadée. »

On sent ce que ces messieurs entendent par ce mot de *superstition*. On n'a pas oublié la malheureuse prédiction de Rœderer: *Que le décadi mangeroit le dimanche.* On n'a pas oublié l'humeur qu'il a conçue de ce qu'elle ne se soit point accomplie, et on se souviendra plus longtemps encore de l'ingénieux pamphlet de Dussault contre le prophète malencontreux. Quoique en dise Voltaire, je suis loin de croire que

Le miel que cette abeille a su tirer des fleurs,

Ait pu de sa piqure adoucir les douleurs.

Le 3^{me} chapitre concerne la majorité représentative, c'est-à-dire celle du corps législatif. Lezay observe que celle-ci peut aller en sens inverse de la majorité nationale.

« Ceci auroit lieu, dit-il, dans le cas où cette représentation n'auroit pas été entièrement renouvelée par le peuple. . . . Contraste, au reste, qui disparaîtroit de l'instant où les élections seroient rentrées dans leur cours naturel. »

Les 4 et 5^{me} chapitres établissent la nécessité où est le gouvernement de se rallier à la majorité nationale, c'est-à-dire de gouverner dans son sens, dans le sens de la propriété, vérité qui n'avoit besoin que d'être énoncée.

Le 6^{me} prouve la nécessité où est le gouvernement de se rallier à la portion du corps législatif qui représente la majorité nationale.

« Cette nécessité est la suite de l'autre; car il n'y a, pour gouverner, et sur-tout pour avoir de l'argent, que deux moyens, la terreur et la confiance. Le premier est usé; le gouvernement l'a expérimenté par lui-même quand il a essayé d'en faire usage. Il retombe sur la France le pressoir révolutionnaire pour exprimer ses derniers sucs, qu'il en coûteroit des flots de sang avant une goutte d'argent. Les loix l'ont averti de se cacher; plus elles le poursuivront, plus il fuira. . . . »

« La confiance est l'apanage du côté constitutionnel, comme la terreur celui du côté révolutionnaire; ainsi, le directoire ayant, pardessus tout, besoin d'argent, doit se ranger au côté qui en donne. »

Cette phrase est le sommaire, ce conseil est le but de l'ouvrage.

Dans le chapitre 7, Lezay conclut que le gouvernement périroit, s'il vouloit, gouverner contre la majorité nationale. La contre-révolution en arriveroit; « la révolution fut une vengeance contre les nobles, la contre-révolution en seroit une contre le peuple. Il faudroit qu'il émigrât comme les nobles ont émigré... » La liberté seroit honteusement chassée de la terre, et par les rois qui auroient vu ce qu'il en a coûté à un roi pour avoir voulu la donner, et par les peuples effrayés du prix qu'un peuple l'auroit payée sans avoir pu la recevoir. »

Cet ouvrage, qui décèle du talent, est beaucoup plus lisible que celui de M. Constant, qui suppose aussi quelques lumières. Il y a dans l'un et l'autre, mais sur tout dans le premier, trop en date de métaphysique, d'obscurité, d'entortillage et de prétention. Il tendroit presque à prouver que le peuple est fait pour le gouvernement: le second plus pensé, fait voir que le gouvernement est fait pour le peuple. C'est la maxime que Massillon a prêchée devant Louis XV, et qui étoit sans cesse, avant que Massillon l'eût prêchée, dans la bouche du duc de Bourgogne.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 16 messidor.

La séance a été rendue publique à cinq heures; Delfermont: Citoyens représentans, le conseil des anciens vient d'adopter les résolutions sur le paiement des contributions foncières et du prix des fermages; mais elles ne peuvent être mises à exécution avant que, par une nouvelle résolution, vous n'avez fixé un taux pour le prix de la livre de bled; hâtez-vous donc de prendre à ce sujet une résolution qui va accélérer la rentrée des contributions et la circulation des mandats.

Vous sentez la nécessité d'établir une commune règle, une perception uniforme; pour y parvenir, il faut fixer un prix moyen qui force le débiteur à s'acquitter en mandats. La prompte exécution d'une loi dépend de l'intérêt que chacun a de l'exécuter promptement; fixez donc un prix qui présente au débiteur quelque avantage à s'acquitter en mandats, pourvu qu'il n'ait pas de conséquence nuisible pour le trésor public, ni pour le propriétaire. Il est essentiel de rapporter l'article Ier. de la loi du 8 messidor, qui dit que le prix fixé pour la livre de bled sera maintenu pour trois mois; car en fixant ce prix chaque mois, le mandat devient nécessaire au contribuable pour profiter de l'avantage que votre loi lui présente, il devient nécessaire au fermier pour payer le prix de son fermage; par-là, vous activez la circulation du mandat, et vous augmentez nécessairement sa valeur.

La partie du service public qui doit le plus attirer votre sollicitude, c'est le sort des fonctionnaires et salariés publics. Vous leur assurerez un traitement raisonnable, parce qu'en ordonnant le paiement des postes, du droit d'enregistrement, de patente, de contribution personnelle et foncière en valeur représentative, le crédit public est relevé. En ordonnant d'ailleurs le paiement par les acquereurs des domaines nationaux du troisième quart du prix de leur acquisition, vous déjouez les efforts de l'agiotage; et vous vous réservez, en ne fixant le prix de la livre de bled que pour un mois, le moyen de changer ce prix si cette fixation produisoit un résultat contraire à celui que vous vous

(4)

promettez. Après avoir rempli ce premier devoir, celui d'établir la circulation du mandat et d'assurer le service public, il vous restera encore à adopter pour les transactions une règle sûre et commune qui fasse jouir tous les citoyens des mêmes avantages, et ne permette pas aux gens de mauvaise foi de se retrancher derrière la loi. En modifiant les loix sur les transactions, vous acquerez des droits à la reconnaissance et à la confiance publiques, et tandis que nos armées victorieuses commandent la paix à l'Europe, vous ferez aimer la république et bénir la constitution.

Voici le projet de résolution que je vous présente:

Le conseil considérant que la loi du 8 et 9 thermidor sur la contribution, fixe par les articles 12 et 13, la valeur de la livre de bled pour trois mois.

Considérant qu'à l'ouverture de la récolte, il y auroit beaucoup d'inconvéniens à établir une fixation pour un tems trop long, déclare qu'il y a urgence et prend la résolution suivante.

Art. Ier. Chaque livre de bled froment due en mandat, sera acquitté à dater du 1er. fructidor, sur le prix de 16 sols en mandats.

II. Tout contribuable et débiteur à terme échulé premier thermidor, s'acquittera sur le même prix en mandats valeur représentative.

III. L'article 10 de la loi du 8 et 9 thermidor, qui fixe le prix de la l. de bled pour trois mois est rapporté.

IV. La présente résolution sera imprimée et portée au conseil des anciens par un messager d'état, cette résolution est unanimement adoptée.

Duchatel, dans un rapport assez étendu, démontre au conseil que de tous les moyens financiers et repressifs, employés pour tuer l'agiotage, il n'en n'est qu'un qui puisse atteindre ce but; c'est de lui hâter son aliment et de le forcer à se dévorer lui-même; fait adopter une résolution à peu-près ainsi conçue:

Le conseil considérant que l'estimation des biens nationaux estimés et mis en vente, en exécution de la loi du 23 ventose a été faite rapidement;

Considérant qu'il est instant d'accélérer la rentrée des mandats qui doivent être retirés par la vente des domaines nationaux, et, en diminuant la masse de la circulation, d'ôter l'aliment de l'agiotage, arrête, après avoir déclaré l'urgence:

Art. 1. Le troisième quart du prix de l'acquisition des biens nationaux sera payé dans dix jours, à dater de la publication de la présente loi pour les départ. de la Seine, Seine et Oise et Seine et Marne, et dans quinze jours pour les soumissionnaires qui ont déjà acquitté le deuxième quart du prix de leur acquisition.

2. Le paiement du troisième quart, pour ceux dont le deuxième n'est pas encore acquitté, sera fait sur le prix du premier, et dans le même délai.

3. Ceux qui soumissionneront, ou ont nouvellement soumissionné, payeront le troisième quart dans le tems où le deuxième l'auroit été, en exécution des loix antérieures à celle-ci.

4. La déchéance encourue par ceux qui n'auroient pas payé dans les délais précédemment fixés, est applicable à ceux qui ne satisfont pas à ceux prescrits par la présente résolution.

5. Le reste des dispositions de la loi du 22 prairial, continuera d'être exécuté. D U P R É, rédacteur.